



Orsières, le 22 juillet 2022

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'Administration communale d'Orsières soumet à l'enquête publique les demandes de construction présentées par :

- **Tissieres Catherine et Xavier**, Rue des Chavannes 53, 2016 Cortaillod, par le bureau d'architecture Alexandre Gard Architecture SA, Route de Verbier 13, 1934 Le Châble VS, pour l'agrandissement d'un chalet existant sur la parcelle n°19144, folio n°36, zone Chalets denses (R2) au lieu-dit FRACHAY à Champex-Lac, propriété de Tissieres Catherine et Xavier, Rue des Chavannes 53, 2016 Cortaillod. Coordonnées : 2/574/391 / 1/098/048.
- **Baume Chloé, Xavier et Mathieu** par l'entreprise Rausis-Tornay SA, Route du Grand-St-Bernard 2, 1937 Orsières, pour la réfection de la toiture avec isolation sur la parcelle n°3126, folio n°33, zone Centre village (CV) au lieu-dit SOULALEX à Orsières, propriété par étages. Coordonnées : 2/577/067 / 1/099/769.
- **Abbet Ariane et Benoît**, Route de la Vallée 42, 1937 Orsières, par l'entreprise BTA SA, Route d'Aproz 6, 1951 Sion, pour la création d'une pergola sur la parcelle n°10919, folio n°51, zone Villas (R3) au lieu-dit TSANFETIÉ à Orsières, propriété de Abbet Ariane et Benoît, Route de la Vallée 42, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/576/804 / 1/097/052.
- **Amendola Annette et Eric**, Avenue de Jolimont 13, 1008 Prilly, par le bureau d'architecture RBRC Architectes, Rue Jacques-Gachoud 3, 1700 Fribourg, pour la rénovation d'une habitation et de son extension sur la parcelle n°2911, folio n°32, zone Centre village (CV) au lieu-dit PRASSURNY à Orsières, propriété de Amendola Annette et Eric, Avenue de Jolimont 13, 1008 Prilly. Coordonnées : 2/575/961 / 1/096/670.
- **Tilbury Eric**, Avenue des Alpes 3, 1006 Lausanne, par le requérant, pour la création de deux portes-fenêtres côté Sud sur la parcelle n°1715, folio n°27, zone Centre village (CV) au lieu-dit PRAZ-DE-FORT à Praz-de-Fort, propriété par étage. Coordonnées : 2/575/707 / 1/093/182.
- **Marquis Justin**, Reppaz 119, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture Archi Fonfon SA, Rue de la Commune 15, 1937 Orsières, pour la modification de la grange et réfection de la toiture sur la parcelle n°3297, folio n°35, zone Centre village (CV) au lieu-dit REPPE à Orsières, propriété de Marquis Jean-Bernard, Reppaz 121, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/578/140 / 1/097/722.
- **Coppey Damien**, Somlaproz 23, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture Archi Fonfon SA, Rue de la Commune 15, 1937 Orsières, pour la transformation et agrandissement d'un chalet sur la parcelle n°19033, folio n°20, zone Chalets dispersés (R1) au lieu-dit LEUDANE à La Fouly VS, propriété de Coppey Damien, Somlaproz 23, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/574/096 / 1/088/943.



- **Lovey Philippe**, Chez-les-Reuses 1, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture MC Architecture SA, Rte du Chavalard 1, 1926 Fully, pour l'agrandissement d'un dépôt existant sur la parcelle n°19459, folio n°109, zone Artisanale (AR) au lieu-dit COMBE A LOVEY à Orsières, propriété de Lovey Philippe, Chez-les-Reuses 1, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/576/462 / 1/098/071. Dérogation à l'article 117 du RCCZ

- **Fontana Alexandra**, Rue Jean Violette 32, 1205 Genève, par le bureau d'architecture Franklin Regad Architecte, Rue François-Versonnex 15b, 1207 Genève, pour la création d'un escalier extérieur sur la parcelle n°19442, folio n°15, zone Chalets denses (R2) au lieu-dit FIN DERRIERE à La Fouly VS, propriété de Regad Franklin et de Fontana Alexandra, Rue Jean Violette 32, 1205 Genève, Coordonnées : 2/573/725 / 1/087/003.

- **Reybier Raphaël**, Route de Ferret 30, 1943 Praz-de-Fort, par le bureau d'architecture Sartorio Sàrl, Chemin des Noyers 4, 1941 Vollèges, pour la transformation d'un hôtel-restaurant en résidence principale sur la parcelle n°1711, folio n°27, zone Centre village (CV) au lieu-dit PRAZ-DE-FORT à Praz-de-Fort, propriété de Reybier Raphaël, Route de Ferret 30, 1943 Praz-de-Fort. Coordonnées : 2/575/705 / 1/093/135.

Les dossiers peuvent être consultés auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture officielles du bureau communal, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les oppositions et observations éventuelles doivent être adressées par écrit auprès du Conseil Municipal d'Orsières dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale